

## COURS DE PHILOSOPHIE DANS LE SECONDAIRE

# Philo ou religion ? A choisir pour le 8 juin

Elle est enfin arrivée la double circulaire (une pour le fondamental, une autre pour le secondaire) de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH), intitulée « cours de religion – cours de morale et cours de philosophie et de citoyenneté ». Bref, le document qui doit permettre aux parents de signifier le choix du (des) cours que suivra (suivront) leurs enfants dès septembre prochain.

La grande nouveauté, c'est que les parents ne pourront plus attendre le 15 septembre pour choisir, mais devront faire ce choix dans les prochaines semaines et le remettre, au plus tard, le 8 juin à l'école. L'anecdote piquante, c'est que le choix devrait être fait pour le 1<sup>er</sup> juin. C'est écrit noir sur blanc dans le document que l'école va leur remettre, « *mais au vu de la date de parution tardive de la présente circulaire, pour l'année scolaire 2017-2018, la distribution du formulaire*

*de choix aux parents pourra être réalisée jusqu'au 22 mai au plus tard. Les parents devront remettre le formulaire de choix dûment complété au chef d'établissement au plus tard le 8 juin* », indique la lettre d'accompagnement.

L'avancement de la date de remise du choix permettra d'anticiper l'organisation des cours de morale non confessionnelle, de religion et de la seconde période de philosophie et de citoyenneté pour la rentrée de septembre. Il permettra également d'anticiper les attributions de la plupart des enseignants concernés dès le début de l'année scolaire, ce qui ne sera pas du luxe !

## UNE HEURE OBLIGATOIRE

Rappelons que le cours de philosophie et de citoyenneté, déjà obligatoire en primaire, débarquera en septembre dans les écoles secondaires des réseaux officiels (Fédération Wallonie-Bruxelles, villes, communes et provinces). Une heure de cours obligatoire et une seconde pour ceux qui ne choisiront pas le classique cours de religion ou de morale. ●

D.SW.